

Mariage de Léonard Valière et Anne Dieulepart, sœur de Jean-Baptiste, le 11-04-1752 à Limoges

Le on de quze mil sept cent cinquante deux et le onzieme jour du mois
 d'avril apres les fiancailles et la publication de trois boys de mariage faite
 aux prones des messes paroissiales de saint Jean ligoure, de saint pierre
 du queyrois et de saint michel les liors, entre monsieur Leonard Valiere
 maître tailleur natif de la paroisse de saint Jean ligoure demourant cy-
 devant sur la paroisse de saint pierre du queyrois et a presens sur celle
 de saint michel les liors presente paroisse, âgé de vingt six ans, filz a feu
 sieur pierre valiere et a demoiselle marie chabrol demourant au bourg de la
 paroisse de saint Jean ligoure ses pere et mere d'une part, et demoiselle
 anne Dieulepart âgée d'environ vingt sept ans, fille a feu charles antoine
 Dieulepart, et a despute marguerite lavié ses pere et mere d'autre part,
 ne s'étant trouvé aucune opposition ni deconseil aucun empeschement
 civil ni canonique, comme il en est apparu par les certificats de monsieur
 l'abbé le jeune vicaire de saint michel les liors, de monsieur d'abry
 curé de saint Jean ligoure et de monsieur Simon curé de saint pierre
 du queyrois en date d'aujourd'hui, et ayant obtenu de monsieur
 l'abbé de la Roche prétre bachelier de Sorbone et curé de la presente
 paroisse, la permission de vive voix de proceder au mariage desdits

portés dans cette eglise, Je Luffignés Gery prétre curé de L'eglise paroissiale
 de saint Jean de la cite de Limoges, apres avoir reçu le consentement
 mutuel des susdites parties, les ai solennellement conjoints en
 mariage par paroles du present, et ensuite ai celebré la sainte messe en
 laquelle je leur ai donné la benediction nuptiale suivant la forme et les
 ceremonies prescrites par notre mere sainte eglise et ce en pres-
 sence de monsieur Leonard zoubert beaufrere de L'epouse, de monsieur luy tabassiere
 gard tailleur, de monsieur Leonard tabaveaud maître tailleur de la ville de
 Limoges, et de monsieur martial tabaveaud filz lesquels ont signé avec nous,
 L'epouse et L'epouse ont decliné ne savoir signer de ce enquis.
 Gery curé de St. Jean en St. Etienne